

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
4 décembre 2025

PUBLIE LE : 08 DEC. 2025

Délibération n°251204-1 : Approbation du procès-verbal du comité du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarissee ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY
MARLY-LE-ROI

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Madame Tempez donne pouvoir à la Présidente

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	4
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ DU 23 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du syndicat intercommunal ;

CONSIDERANT que le procès-verbal du comité du 23 septembre 2025 a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE, sans ajout ni modification le procès-verbal du comité du 23 septembre 2025 ;

Fait à Marly-le-Roi, le *8/12/2025*

Transmis en préfecture et affiché le *8/12/2025*.

Pour Extrait Conforme

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

